



**BILAN DES MESURES D'EFFAROUCHEMENT ET DE REDUCTION D'ATTRACTIVITE
AUX OUTARDES CANEPETIERES SUR LA BASE AERIENNE 701 DE SALON DE
PROVENCE**

Objet : Bilan des actions menées sur la BA701.

Référence :

-demande de dérogation concernant la perturbation intentionnelle de l'Outarde canepetière (Tetrax Tetrax) dans le cadre de la lutte contre le péril aviaire sur la BA701.

-Cerfa n° 13616*01

Cadre réglementaire :

-Arrêté du 30 avril 2014 modifiant l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier.

-Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier.

-Décret du 25 mars 2007 relatif à la prévention du péril animalier.

1) Comptage :

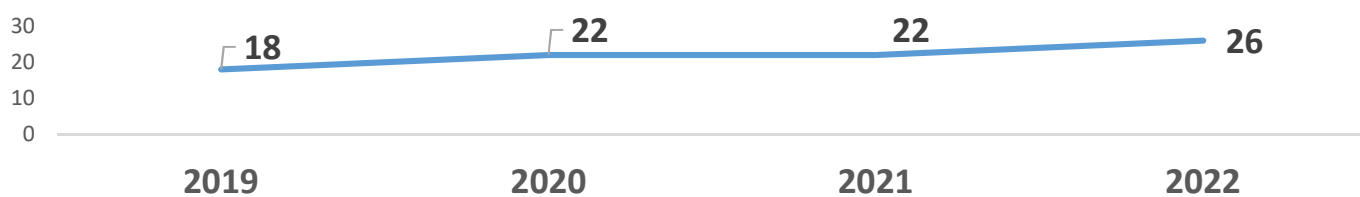
Les comptages sont effectués suivant la méthode établie par le CEN PACA
Bilan des comptages effectués pendant les 10 dernières années.

- a) 2008 = 48 dont 17 mâles
- b) 2011 = 12 mâles chanteurs
- c) 2012 = 21 dont 19 mâles chanteurs
- d) 2016= 32 mâles et femelles confondus

En moyenne une vingtaine de mâles chanteurs sont présents sur le site. Des poussins ont pu être observés sur la plateforme entre 2 et 4 suivant les années.

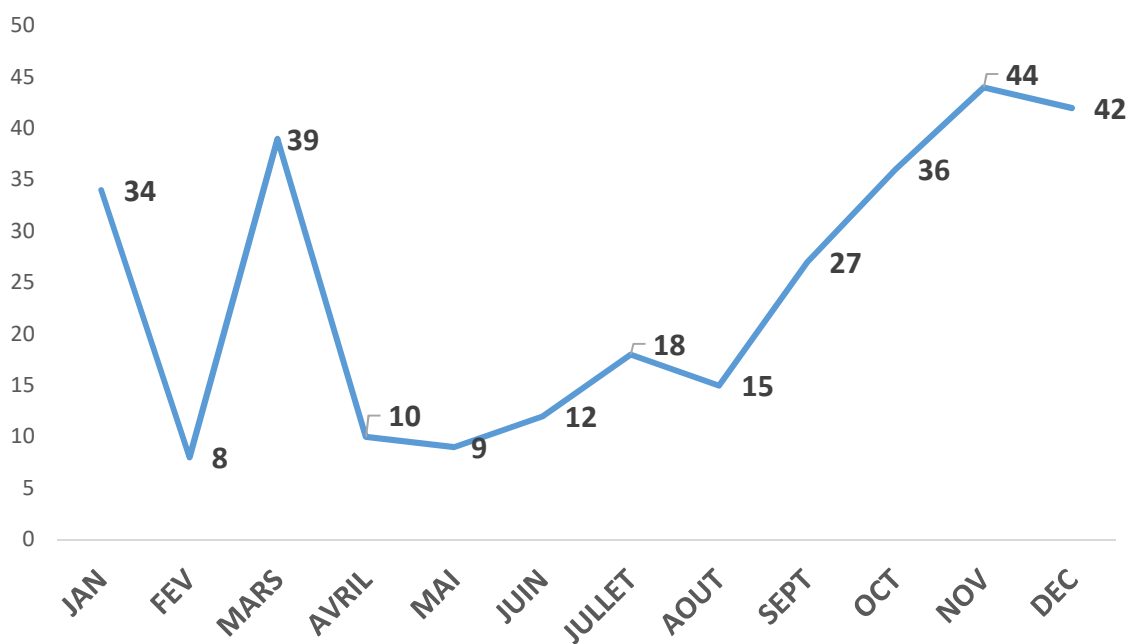
En dehors des recensements demandés par le CEN PACA un comptage journalier sur le site est effectué par les agents de prévention permettant de calculer une moyenne mensuelle comme défini ci-dessous.

	janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Moyenne Annuelle
2019	16	29	20	12	15	17	14	16	24	17	17	13	18
2020	34	36	19	14	14	13	7	18	35	17	25	33	22
2021	24	24	29	11	11	10	8	11	13	20	25	48	22
2022	34	28	39	10	9	12	18	15	27	36	44	42	26
2023	41	46	49	10	X	X	X	X	X	X	X	X	X



Nous notons une légère augmentation des effectifs en 2022.

Présence mensuelle de l'outarde canepetière année 2022



Un partenariat avec le CEN PACA est en cours de réalisation il permettra de renforcer les données et synthèse.

2) Gestion du couvert herbacé

Les surfaces enherbées situées au centre de la plateforme aéronautique présentent un intérêt écologique significatif pour l'outarde canepetière.

Une gestion spécifique du couvert herbacé est mise en place à l'aide d'un plan de fauchage annuel.

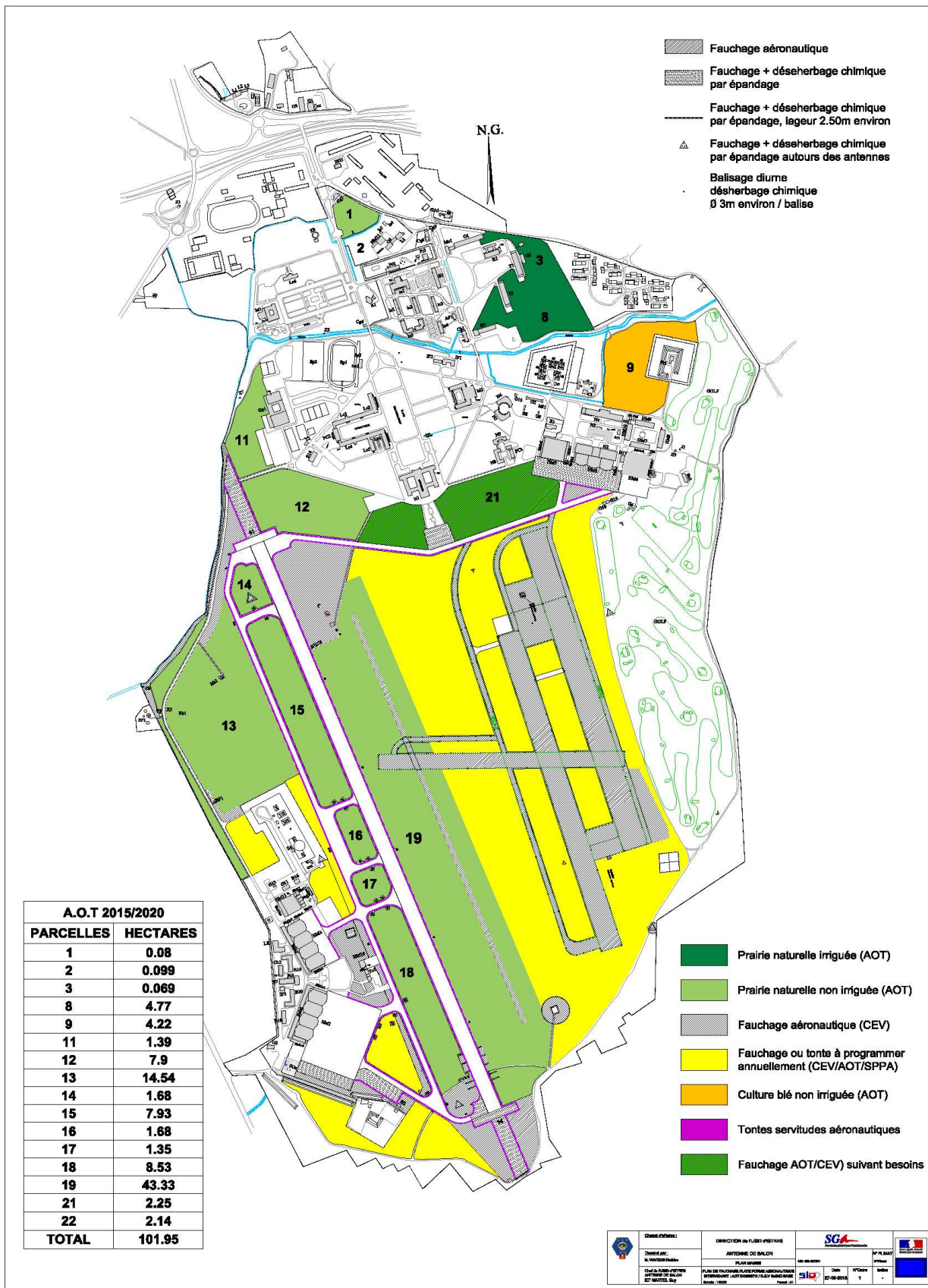
Le plan de fauchage est établi en concertation avec un agriculteur détenteur d'un AOT, le Service Espaces Vert aéronautique de la base et le responsable du SPPA.

Valider par l'officier en charge de la sécurité des vols.

Le plan de fauchage permet de créer une mosaïque d'habitats recherchés par l'espèce notamment en période de reproduction.

- a) Zones rases, fauchées une ou plusieurs fois par an. Favorables au mâles chanteurs
- b) Zones laissées en friche, fauchées tous les 3 à 5 ans ces zones sont favorables à la présence de femelles lors des périodes de nidification.
- c) Zones de servitudes aéronautiques, tondues à ras suivant les exigences liées à la sécurité des vols.
- d) Pour des raisons spécifiques aux missions de la base aérienne des zones laissées en friches peuvent être fauchées. Dans ce cas la hauteur de coupe sera conseillée en concertation avec les différents services techniques à une hauteur de 10 cm.
- e) Les intervenants effectuant les différentes fauches sont régulièrement sensibilisés à la présence d'outarde canepetière sur le site.

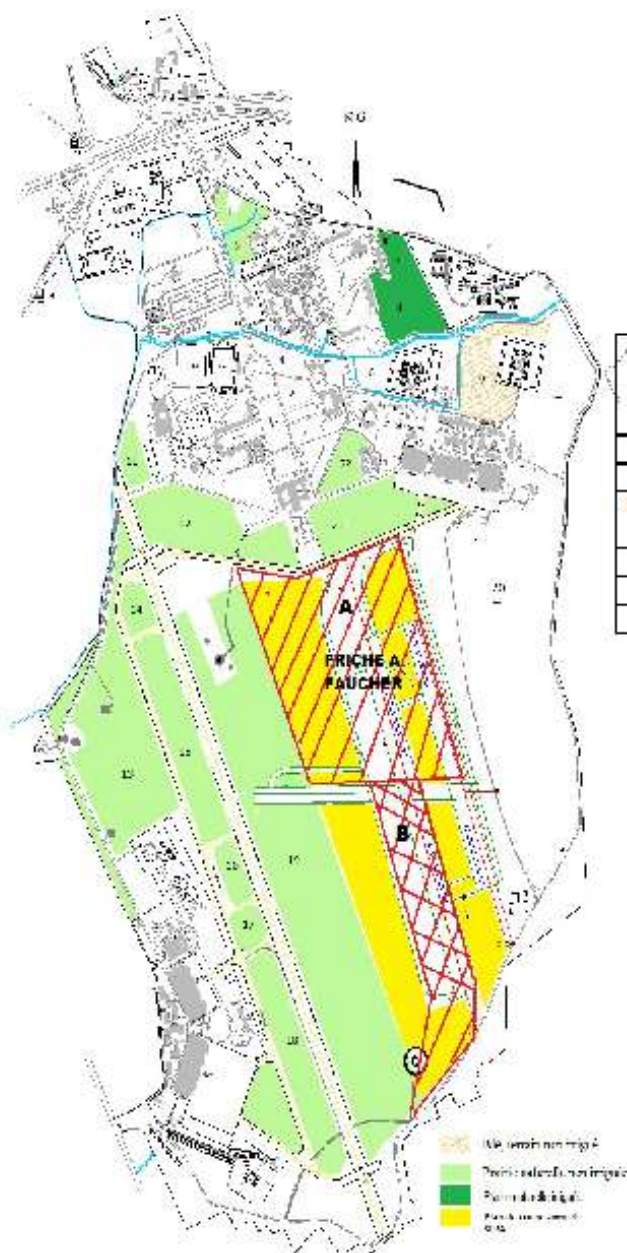
PLAN DE FAUCHAGE ANNUEL



Particularité année 2023 :

Un plan de fauchage spécifique a été mis en place en concertation avec le CEN PACA dans le cadre du meeting prévu le 20 et 21 mai 2023. Celui-ci prend en compte la préservation du patrimoine naturel tout en étant en accord avec les exigences liées à la sécurité des vols.

PLAN FAUCHAGE SPECIFIQUE MEETING MAI 2023 SPPA / ESCA 1C.701



PARCELLES	DATE LIMITE INTERVENTION Modulable suivant besoin mise en place installations meeting
A	15/03/2023
B	01/04/2023
11.12.14.15.16.17. 18.19.*	14/05/2023
21	14/05/2023
13	APRES MEETING

Points particuliers :

* Les parcelles fauchées dans le cadre de l'AOT devront être libérées impérativement avant le 15 mai 2023.

- La parcelle n° 21 sera tondu par le CEV si impossibilité fauchage AOT avant date limite

- Si nécessaire les parcelles A et B pourront subir une dernière coupe d'entretien avant la semaine 19/2023

- Le fauchage de la parcelle 13 sera effectué après le meeting.

Dossier suivi par : M. FERRAND Serge responsable SPPA
Poste : 864 701 3839
Tel perso : 06 76 50 16 91

3) Mesures d'effarouchement

Les mesures d'effarouchement suivantes sont opérationnelles sur la Base aérienne 701 et utilisées dès que nécessaire notamment sur l'Outarde Canepetière.

Effarouchement sonore :

La SPPA dispose de 1 effaroucheur fixe, 1 effaroucheur autonome et 1 effaroucheur mobile (monté sur véhicule) permettant de générer des cris de détresse ou de prédateurs afin d'effaroucher de nombreuses espèces d'oiseaux mais la méthode n'a pas réellement d'effet pour l'outarde canepetière.

Pyrotechnique :

Les agents disposent de plusieurs moyens pyrotechniques

- a) Révolver Arminius équipé d'un lance fusée crépitante
- b) Lanceur cartouche anti péril aviaire (CAPA)
- c) Fusil cal 12 mono coup, uniquement destiné au cartouche détonante

Les moyens pyrotechniques sont principalement utilisés pour effaroucher et déplacer un groupe d'oiseaux.

Fauconnerie :

A ce jour pas d'expérimentation de la fauconnerie pour l'effarouchement de l'outarde canepetière sur la BA701.

Si celle-ci intervient sur la plateforme pour renforcer le caractère dangereux sur certaines espèces les effarouchements sont effectués avec 1 rapace type Buse de Harris ou Autour des palombes.

Effarouchement avec le véhicule :

Le véhicule d'intervention SPPA permet de faire lever les groupes d'outardes et de les déranger lorsque leurs présences présentent un danger pour la sécurité aérienne aux abords de la piste.

Conclusion :

Sur le site de la BA701 la présence de l'outarde canepetière représente un niveau de risque animalier moyen (évaluation des risques effectuée par le service technique de l'aviation civil en octobre 2022).

Compte tenu de sa présence tout au long de l'année sur le site, une surveillance en continue et une pression régulière aux abords de la piste plus particulièrement pendant la période de reproduction permet de concentrer l'espèce dans des zones représentant un danger moins élevé.

Les méthodes de lutte citée dans ce document sont concluantes et offre des résultats positifs pour la sauvegarde de l'outarde sur le territoire de la BA701.

Le partenariat avec le CEN PACA devrait consolider ces données dans les années à venir.